

N°22

Date de publication
08/072026

Date d'observation
07/07/2026

Grandes cultures

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



À retenir cette semaine



Maïs :

- ❖ Les maïs grain et fourrage sont en pleine floraison, les maïs semences entre 11 et 16 feuilles.
- ❖ **Vol G2 pyrales** : hausse des captures, le vol s'annonce être précoce.
- ❖ **Sésamies** : les captures restent faibles sur l'ensemble du territoire.
- ❖ **Héliothis** : vols généralisés sur l'ensemble du réseau, les maïs au stade floraison sont les plus exposés. Les maïs semences vont atteindre la floraison dans les prochains jours.
- ❖ **Chrysomèles** : captures signalées sur plusieurs parcelles. L'observation des adultes marque la fin des dégâts racinaires causés par les larves.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Maïs

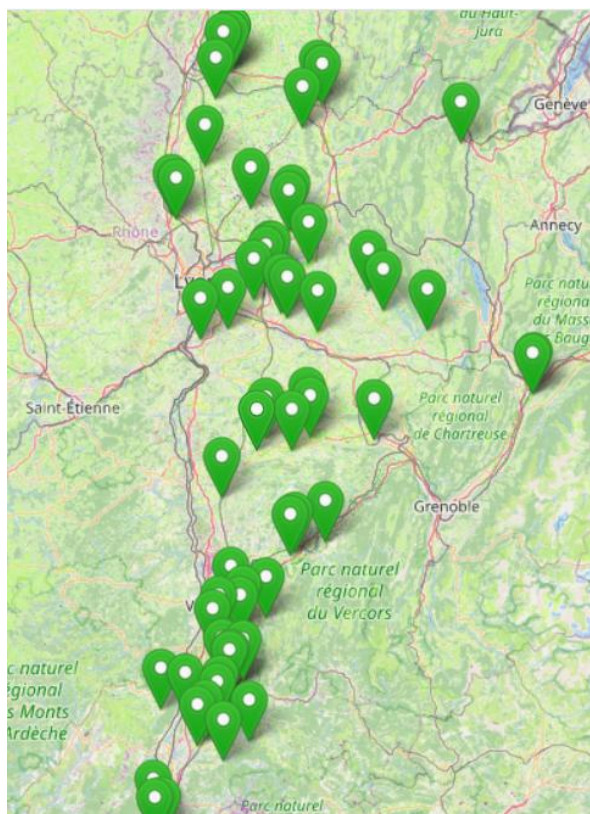
Stades des maïs

48 parcelles du réseau ont été observées cette semaine

	maïs grain et fourrage	maïs semences
Ain	8	0
Ardèche	0	0
Drôme	5	15
Isère	10	4
Rhône	4	0
Savoie	2	0
TOTAL	29	19

Les parcelles de maïs grain et fourrage sont en pleine maintenant.

Les maïs semences quant à eux s'approchent du stade avec la majorité des parcelles entre 11 et 16 feuilles.



floraison

floraison,

Chrysomèles :

Des adultes ont été relevés sur les pièges de 12 parcelles du réseau.

L'émergence des adultes marque la fin des dégâts sur racines, causés par les larves. Les adultes ne sont pas nuisibles, leur consommation de soies peut être impressionnante mais elle n'entraîne pas de perte de rendement.

Les parcelles avec des floraisons précoces peuvent concentrer des populations importantes d'adultes. Les dégâts sont essentiellement sur racines : les premières couronnes de racines sont consommées par les larves et pénalisent l'ancrage et la nutrition en eau et en minéraux des maïs, ce qui peut provoquer la verse des pieds. Les dégâts sont favorisés en conditions séchantes.

Analyse de risque



La rotation culturale reste le pivot de la lutte contre cet insecte.

Le levier le plus efficace consiste à rompre la succession de maïs dans la parcelle durant une année : En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie. **Une année suffit pour détruire près de 100 % de la population et assainir la parcelle.**

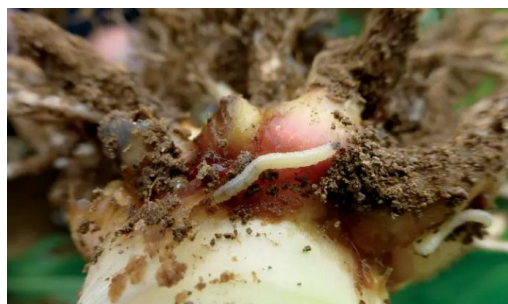


Source Arvalis

de la
seule

Lorsque du maïs sera à nouveau cultivé, des adultes de chrysomèle du maïs provenant des parcelles environnantes viendront à nouveau déposer des œufs dans la parcelle. La population augmentera d'autant plus vite que :

- la densité de parcelles où la culture de maïs succède à une autre culture de maïs est importante dans la petite région agricole où se situe la parcelle ;
- les parcelles sont de petites tailles, facilitant la propagation des adultes d'une parcelle à l'autre ;
- le type de sol et les conditions d'humidité du sol au cours du printemps favorisent la survie des jeunes larves. A noter que les sols sableux sont défavorables à la chrysomèle du maïs, tout comme les sols hydromorphes et très humides au moment de l'éclosion des œufs en mai.



Pyrales

Semaine		21	22	23	24	25	26	27	28	
Pyrales nb papillons Phéromone										
Drôme	CHABEUIL	0	7	32	8	5	4	5	9	
	ÉTOILE-SUR-RHÔNE	0	2	10	25	4	5	2	8	
	EYMEUX 2	0	1	1	0	8	3	3	0	
	EYMEUX 1	0	0	0	0	0	2	0	2	
	GRANE (devant boyer)	4	8		4			3		
	GRANE (Lemot)				1	9		2		
	BONLIEU-SUR-ROUBION		0		1		1	0	0	
	CREST					0	0		0	
	ROCHEBAUDIN	0		2	1		3	0	0	
	MONTVENDRE			0	0	0	0	0	0	
	PIERRELATTE			0	0	0	0	0	0	
SAINT-JEAN-DE-GALAURE					0	0	0	4		
SAUZET					0	0	0	0		
Isère	BEUCROISSANT		1	1	1	1			0	
	BEUREPAIRE	1	1		10	32	1		29	
	BOURGAIN-JALLIEU	0	0	0	15	23	6	0	0	
	FRONTONAS	1	0	3	6	3	2	0	0	
	JANNEYRIAS (maïs grain)	1	0	4	0	2	0	0	0	
	ORNACIEUX-BALBINS	1	0	2	6	3	14	0	0	
	SATOLAS-ET-BONCE	1	0	2	5	4	0	0	0	
	THODURE	0	0	8	11	8	14	7	3	
	JANNEYRIAS (maïs semence)				4	0	2	0	1	
	SAINT-ROMANS				0	0	0	0	0	
SARDIEU				3	0	9	0	6		
Rhône	AMBÉRIEUX	7	5	0		3	0	0	0	
	QUINCIEUX	0	1	0		3	0	0	0	
	CHAPONNAY	0	5	0	8	2	6	2	0	
	COMMUNAY	0	0	0	3	10	0	1		
	PUSIGNAN	0		54	34	3	0	0		
	SAINT-BONNET-DE-MURE	0	0	2	0	1	0	0	0	
	VALSERHÔNE (piège phéromones)					0				
VALSERHÔNE (piège lumineux)					0					
Ain	BIRIEUX	0		3	1	3	7	8	2	
	BOURG-EN-BRESSE	0	2	2	0	7	3	1	0	
	LOYETTES	4	7	27	36	8	0	0		
	PÉROUGES (maïs pérouges)	0		10	20	10	0	3		
	PÉROUGES (BSV maïs BSC)	1	11	5	11		4	0	0	
	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	3	15	2	49	7	9	0	2	
	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0		0	1	0	0	0	0	
	SAINT-JUST	1	2	13	9	4	2	1	3	
	VILLENEUVE	0	3	3	4	2		0		
	VILLENEUVE	0		1		1				
Savoie	SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC				5	1			14	
Ardèche	SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS					0	1	1		

Les captures repartent légèrement à la hausse sur l'ensemble du territoire, le vol de s'annonce précoce cette année étant donné les conditions météorologiques.

5 parcelles signalent des attaques de larves sur pieds de l'ordre de 1 à 16%.

Les pyrales G2 favoriseront les maïs les moins avancés pour déposer leur ponte.

Analyse de risque

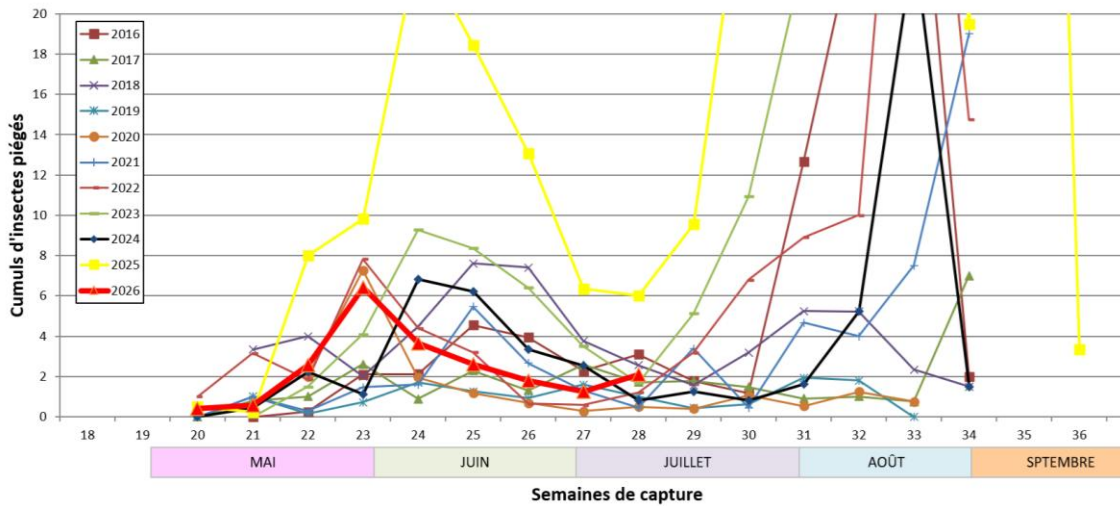


G2

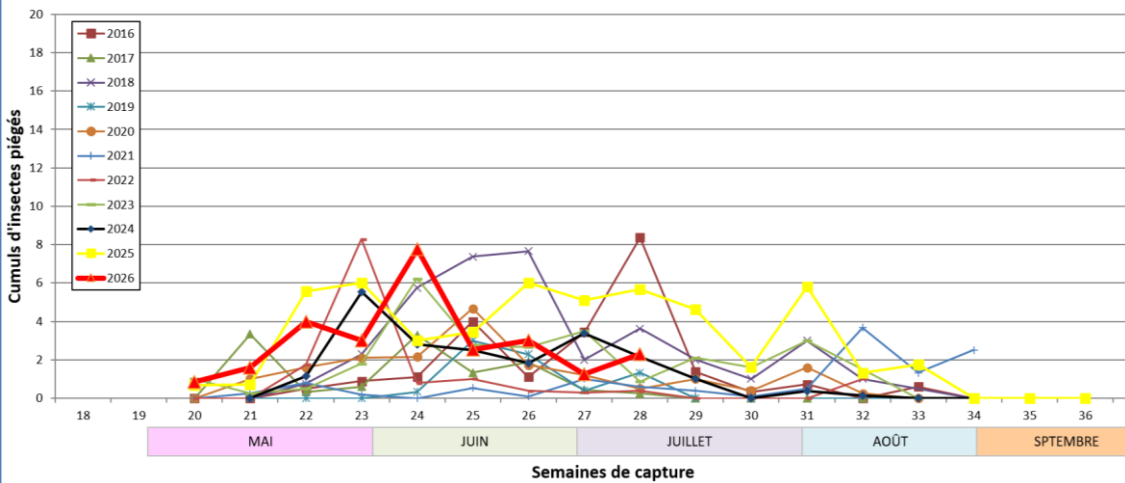


« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

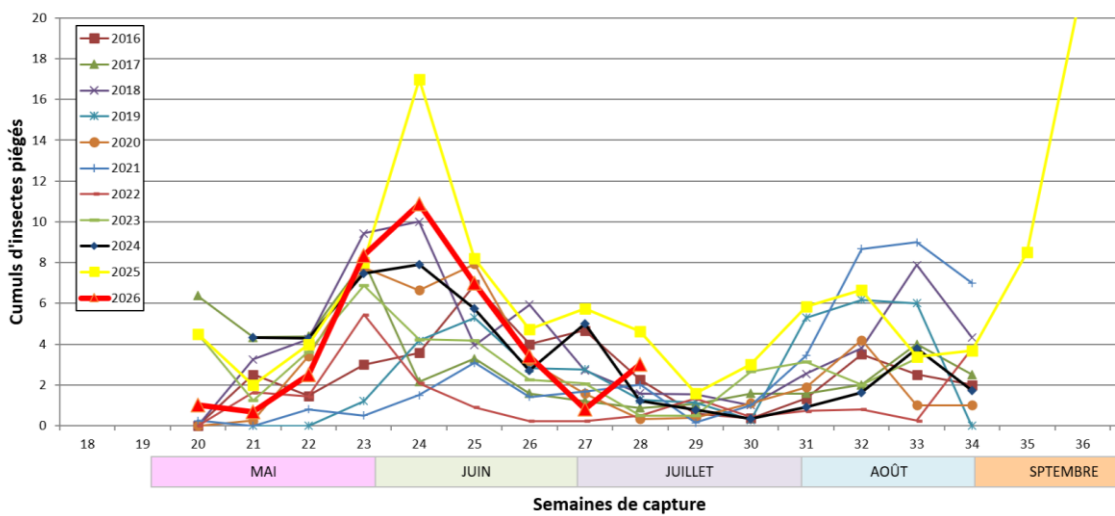
**Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones)
Limons, Gravieres et sables superficiels de la Drome**



**Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones)
Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie**



**Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones)
Gravieres et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère**



Sésamies

Aucune capture n'a été relevé sur la quasi-totalité du territoire. Un piège dans la Drôme (Chabeuil) relève un nombre élevé de papillons, annonçant un vol précoce de G2.

Semaine		21	22	23	24	25	26	27	28	
Sésamies nb papillons Phéromone										
Drôme	CHABEUIL	0	9	9	3	1	2		52	
	BONLIEU		0							
	ÉTOILE-SUR-RHÔNE	1	3	11	10	12	4	0		
	EYMEUX 2	3	1	0	0	0	0	0	0	
	EYMEUX 1	2	0	0	0	0	0	0	0	
	GRANE (devant boyer)	0	1		0			0		
	GRANE (Lemot)				0	0		1		
	ROCHEBAUDIN	0	0	0	0		0	0	0	
	BONLIEU-SUR-ROUBION			0	0		0	0	0	
	BEAUVALLON			0	1	3	0	0	0	
Isère	PIERRELATTE			0	1	0	0	0	0	
	ROYNAC				0	0	0	0	0	
	BEAUCROISSANT			0	0	0			0	
	BEAUREPAIRE	0	0		0	0	0		1	
	BOURGOIN-JALLIEU	1	1	0	0	0	0	0	0	
	FRONTONAS	0	0	0	0	0	0	0	0	
	JANNEYRIAS	0	0	0	0	0	0	0	0	
	ORNACIEUX-BALBINS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rhône	SATOLAS-ET-BONCE	0	0	0	0	0	0	0	0	
	THODURE	1		7	3	2	1	0	0	
	AMBÉRIEUX	0		0		0	0	0	0	
	CHAPONNAY		0	0						
	COMMUNAY	1	0	0	0	1	0	4		
Ain	QUINCIEUX		0	0		1				
	PUSIGNAN	0	9	38	7	3	1	0		
	VALSERHÔNE (piège phéromones)					0				
	VALSERHÔNE (piège lumineux)					0				
	BIRIEUX	0		1	0	1	0	0	0	
	BOURG-EN-BRESSE	0	0	1	1	0	0	1	0	
	LENT		0							
	LOYE TTES	0	0	0	0	0	0	0	0	
	PÉROUGES (BSV maïs BSC - pi)	2		2	6	1	1	0	0	
	PÉROUGES (BSV maïs BSC - pi)	3	5	0	1		0	1		
Savoie	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	0	0	0	0	0	0	0	0	
	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0	0	0	0	0	0	0	0	
	SAINT-JUST	0	0	0	0	0	1	1	0	
	VILLENEUVE (piège phéromone)	0	0	3	1	1		0		
VILLENEUVE (piège lumineux)	1	0	2	2	3					
SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC								0		

Reconnaissance des symptômes :



Titre : Sésamie

Description : En fin de saison, les larves de 2ème génération se réfugient dans le collet des plantes.

Deuxième génération :

Sur tige, pédoncule et épi : présence de galerie et de sciure,
Une plus forte proportion de larves demeure en bas de tige.

Ne pas confondre

Pyrale (avec dégâts 2ème
génération de sésamie)

Larve plus petite et grise

- Des solutions préventives peuvent être mises en place après la récolte en broyant les et les collets. Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.
- Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus qu'une lutte individuelle.



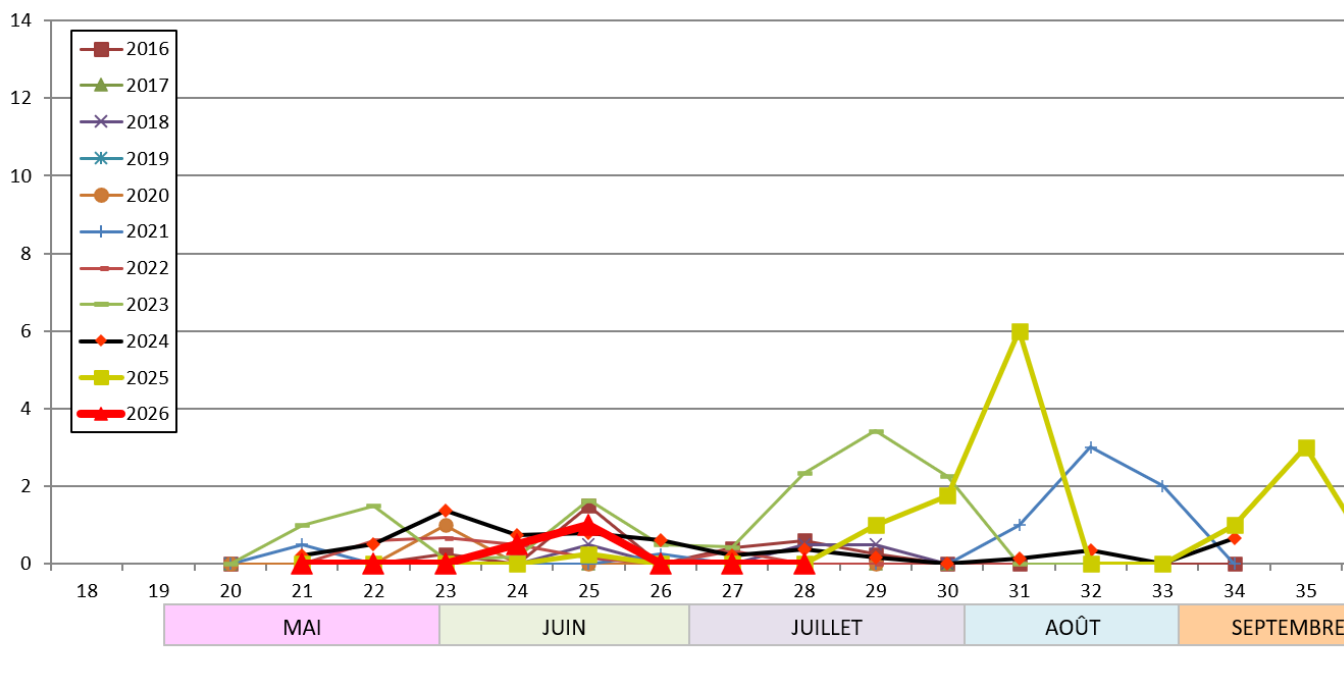
résidus
cannes

efficaces

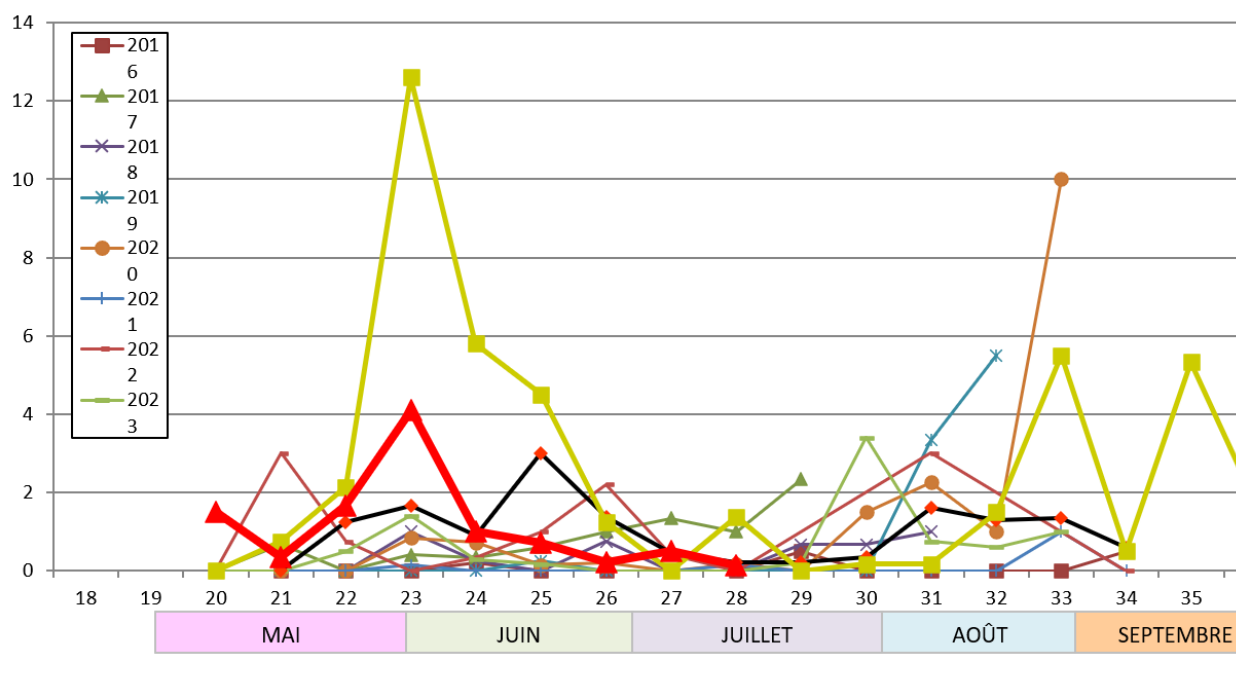
Analyse de risque



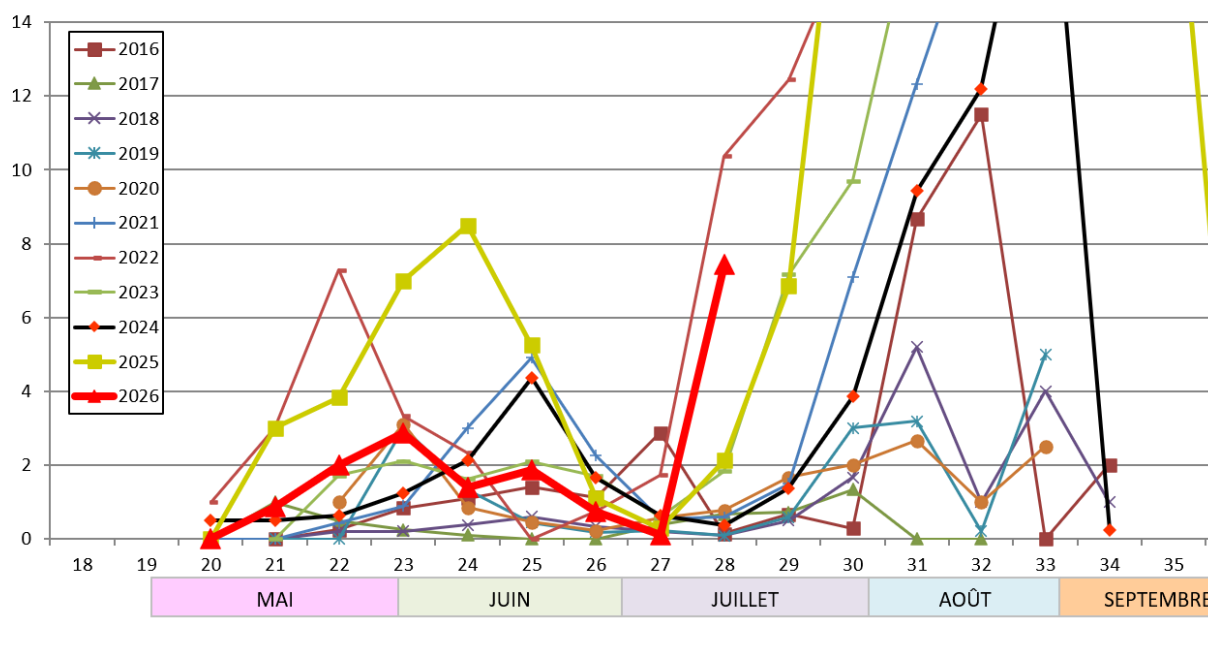
Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones) Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones) Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome



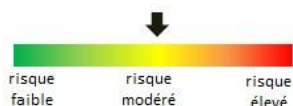
Héliothis :

Semaine		23	24	25	26	27	28
Héliothis nb papillons Phéromone							
Drôme	EYMEUX 2	0	2	0	2	2	2
	EYMEUX 1	0	0	4	4	0	0
	GRANE (devant boyer)		0			5	
	GRANE (Lemot)		2	2		8	
	ROCHEBAUDIN	0	0		0	5	4
	BEAUVALLON		2	11	0	14	119
	BONLIEU-SUR-ROUBION		0		1	0	4
	CHABRILLAN		2	11	5	33	134
	LA COURCOUDE		7	15	1	26	91
	MARSANNE			3	2	15	34
	PIERRELATTE		8	9	0	19	40
	SAINT-JEAN-DE-GALAURE			4	0	7	22
	PORTES-EN-VALDAINE				1	0	8
SAUZET		8	10	4	24		
Isère	BEAUCROISSANT	1	0	0			2
	BEAUREPAIRE		0	0	3		2
	BOURGOIN-JALLIEU	0	0	0	0	2	6
	FRONTONAS	0	0	0	1	0	0
	JANNEYRIAS	2	1	2	5	16	35
	ORNACIEUX-BALBINS		0	0	0	3	1
	PISIEU		0	6	3	63	56
	THODURE		2	2	1	3	14
Rhône	AMBERIEUX					0	
	QUINCIEUX	4		0	0	17	7
	CHAPONNAY	1	2	0	0	2	2
	COMMUNAY	1					
	SAINT-BONNET-DE-MURE	0	0	0	0	1	1
Ain	VALSERHÔNE			2			
	BIRIEUX	0	1	3	0	4	5
	BOURG-EN-BRESSE	0	0	0	0	0	0
	PÉROUGES (Maïs Pérouges)	0	0	1	0	2	
	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	2	0	0	6	6	0
	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0	0	0	0	0	8
	SAINT-JUST	0	0	0	1	0	0

Les vols d'héliothis se sont généralisés sur l'ensemble du territoire. Le risque passe donc en modéré pour les maïs semences car les parcelles les plus avancées vont atteindre le stade floraison dans les prochains jours.

L'impact de l'héliothis sur la productivité est limité, cependant les galeries faites sur les épis sont une porte d'entrée pour les fusarioses et provoque donc un risque de dégradation de la qualité sanitaire.

Analyse de risque





Titre : Heliothis

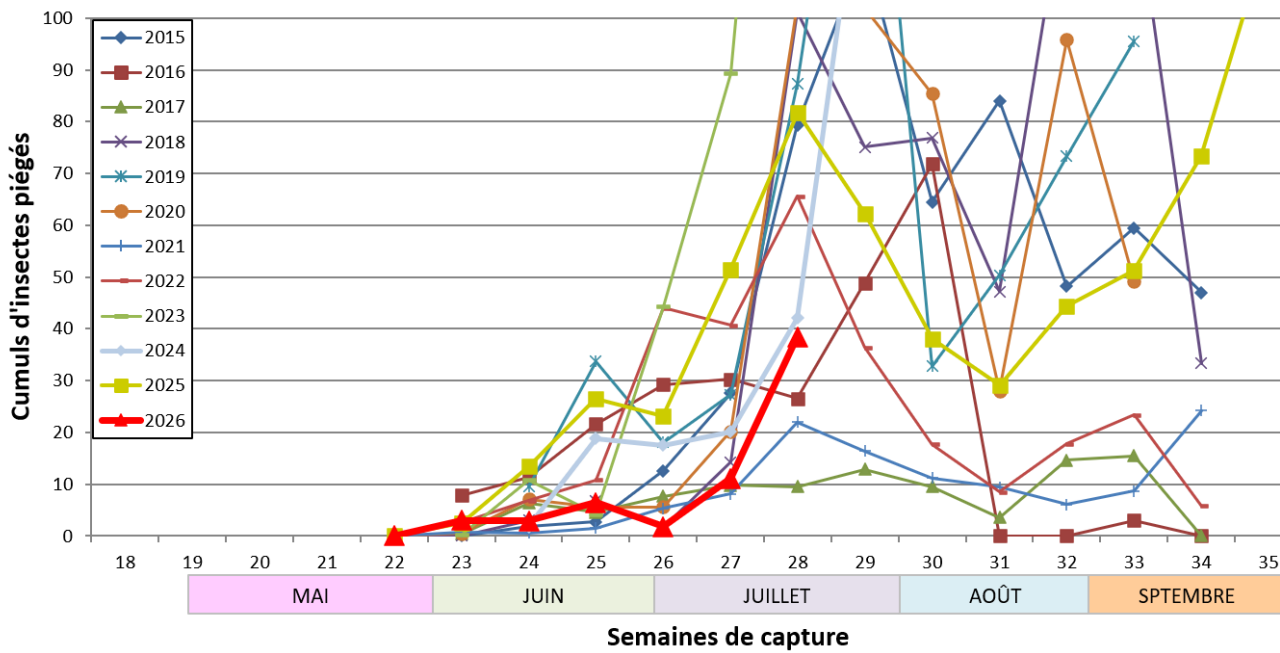
Description : Conséquence d'une attaque d'héliothis sur épi : le développement de Fusarium de la section liseola.



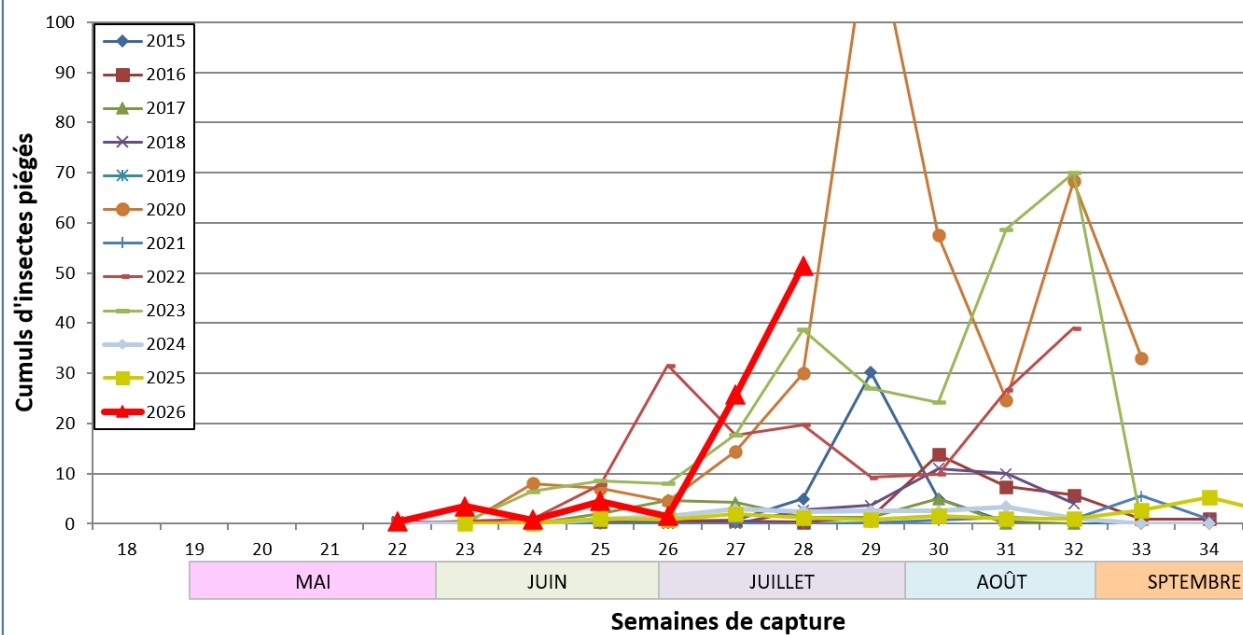
Titre : Heliothis

Description : Symptômes du passage d'une larve d'héliothis au sommet de l'épi : trace large, en creux, les soies ont été mangées.

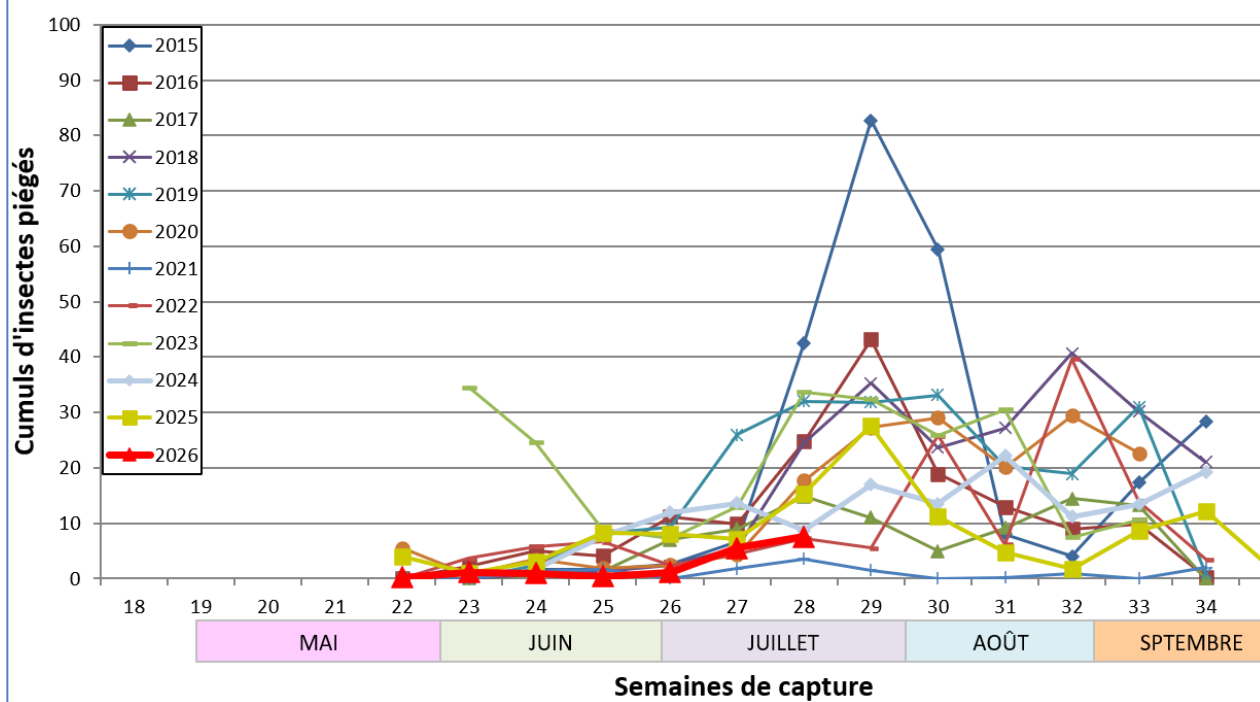
Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limons, Gravier et sables superficiels de la Drome



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Datura

1 parcelle signale la présence de datura. Le datura peut germer sur une longue période.



Pour plus d'informations : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/note-nationale-datura-2025-a6043.html>

Concurrentiel mais surtout toxique, le datura est à proscrire des parcelles de maïs.

La plante contient en effet des alcaloïdes très toxiques pour l'homme comme pour l'animal : l'atropine et la scopolamine. Ces alcaloïdes agissent sur le système nerveux central. Ils entraînent des troubles cardiaques, de la sécrétion et des muscles lisses.

Des limites réglementaires existent. Pour l'alimentation humaine, la limite maximale est fixée à 1 µg/kg pour l'atropine comme pour la scopolamine. Pour l'alimentation animale, la limite réglementaire ne concerne pas la quantité en alcaloïdes mais en graines de datura ; elle est fixée à 15 µg/kg de céréales dans toutes les matières premières ou aliments pour animaux (Directive Européenne 2002/32). Ces seuils sont très faibles et sont généralement atteints avec la production d'une seule plante. Un pied de datura pour 25 m² peut par exemple suffire à provoquer une intoxication mortelle chez les bovins via le maïs ensilage.

Quelques repères :

- 1g de graines de Datura => 4443µg d'alcaloïdes tropaniques
- 1 graine pèse en moyenne 6.3mg
- Donc en moyenne **1 graine contient 28µg d'alcaloïdes tropaniques** :
 - 21µg d'Atropine
 - 7 µg de Scopolamine

Seuil réglementaire maïs grain ≈1 graine de datura dans 2kg de maïs.

1 plante de datura contient ≈ 500 graines => peut contaminer 1 tonne de maïs

10 plantes de datura peuvent contaminer 1ha de maïs (rendement 10t/ha)

Par ailleurs, le datura exerce aussi une compétition importante pour la culture vis-à-vis de la lumière, l'eau et les éléments nutritifs, ce qui n'est pas sans impact sur le rendement.

L'objectif est donc de n'avoir aucun pied de datura dans toutes les parcelles de l'exploitation.

Des méthodes de lutte préventives

- *Surtout ne pas laisser monter à graine les daturas pendant l'interculture.*
- *Arracher les daturas manuellement en cours de saison en prenant soin de sortir les plantes de la parcelle. Penser à porter des gants.*
- *Surveiller les bords des parcelles.*
- *Avant montée en graine du datura, broyer les passages d'enrouleurs.*
- *Commencer les récoltes sur les parcelles les moins infestées si possible.*

Ambroisie :

L'ambroisie à feuilles d'armoise a été observée sur 6 parcelles.

Pour plus d'informations sur l'ambroisie : [Note nationale ambroisie BSV](#)



Rédaction : MONDAN Amandine

➤ Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION

Plus d'informations [ICI](#)



[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE](#)

[LIEN NOTE DATURA](#)

[LIEN FICHE POPILLIA JAPONICA](#)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**

